

AGENTS CONTRACTUELS : 17 ANS APRÈS (2004-2021)

LA COMMISSION EUROPÉENNE PEUT ET DOIT MIEUX FAIRE

Comment ? En recentrant sa politique sur les personnes : Pour un « Socle social » interne...



TAO-The Independents vous a déjà fait part dans ses communiqués antérieurs des actions à développer pour y parvenir et notamment en faveur de la **Stabilité d'emploi, d'accès au fonctionariat et d'une réelle Carrière administrative.**

Les Organisations syndicales et professionnelles - OSP - se sont réunis avec notre administration à plusieurs reprises dans les dernières années. Ils nous ont transmis un message – réitéré dans le contexte de la soi-disant nouvelle stratégie HR - auquel **TAO-The Independents** veut croire.

Il s'agit en synthèse de :

- **Réduire la contractualisation, et**
- **De garantir l'égalité de traitement en matière salariale** : « à travail égal, salaire égal » a-t-il rappelé...

Ils ont toujours évoqué certaines contraintes notamment de type budgétaire et légal (ces aspects feront l'objet de notre prochain Communiqué), mais **ont incité les OSP à leur adresser des propositions.**

Tel est justement l'objectif de notre campagne de sensibilisation en cours.

Nous espérons qu'elle retiendra non seulement l'attention du personnel, mais aussi celle de notre administration.

Il faut faire en sorte de créer un « socle social » interne à la Commission...

Quelles mesures positives propose **TAO-The Independents** :

1. Faire de la Charte européenne des droits sociaux fondamentaux et autres Directives de l'UE une **grille de lecture** obligée de la politique interne à l'égard des agents contractuels
2. Assurer une **gestion prévisionnelle des besoins** et lui donner la transparence requise
3. Etablir une **Offre publique d'emploi au niveau interinstitutionnel** ce qui permettra la mobilité fonctionnelle et interinstitutionnelle
4. Assurer la **stabilité** d'emploi des AC en place : 3bis et 3ter (Accès au CDI et au fonctionnariat)
5. Organisation de **Concours internes plus systématiques et de Concours sur titres** : idéalement 1 par an, en alternance
6. **Lancement urgent des passages de Groupes de fonctions (GF) à Bruxelles**
7. **Reclassements en grade** à harmoniser avec les taux de promotion des fonctionnaires
8. **Appels à manifestation d'intérêt et organisation de procédures de sélection** permettant un déroulement de carrière aux AC les plus performants, y inclus les successions de Contrats - à double sens - entre les AC 3bis et AC 3ter.
9. Publication **d'avis de sélection d'agents temporaires ouvertes aux AC 3bis et AC 3ter**
Cette voie permettrait aussi aux lauréats de suppléer au vide juridique interdisant aux AC du GF I de se présenter aux concours internes.
10. Respect des **droits acquis** en matière de CDI et autres paramètres sociaux en cas de

progression dans la carrière (accès à de plus hautes responsabilités cf. Gestion des talents)

PS : Notre prochain communiqué portera sur « Quel cadre juridique ? »...



Découvrez notre équipe et notre programme électoral sur : www.tao-afi.eu

Join TAO-AFI to reinforce the staff's action and to be informed on your rights!



TAO-AFI - The Association of Independents

European Commission
Rue Joseph II, 70 – 1049 Bruxelles
Tel: +32 2 296 25 89
osp-tao-afi@ec.europa.eu

Visit our website for our latest communications

www.tao-afi.eu

Independence / Proximity / Engagement

You receive this email because you are an official or agent of the European Commission and therefore listed in its formal directory.

TAO-AFI is an official EC staff association. [Here](#) to unsubscribe